

*Initiatives parlementaires*

C'est là une mesure sans précédent de la part du gouvernement actuel et c'est comme telle qu'elle passera à l'histoire. L'histoire dira pourquoi elle s'imposait. Laissez-moi vous dire pourquoi. Par suite de ce moratoire, les chalutiers canadiens restent à quai et les conserveries sont fermées. Les pêcheurs étrangers, quant à eux, continuent de pêcher impunément à l'extérieur de la zone de 200 milles.

Le problème, c'est que les pays de la Communauté européenne ont outrepassé leur limite. Ils ont plus qu'excédé leur contingent et fait plus que fi des avertissements, des réprimandes et, oui, des efforts diplomatiques qu'a déployés le présent gouvernement pour les en dissuader.

• (1710)

À titre d'information, j'aimerais vous donner une idée de la gravité de ces transgressions. Depuis 1986, la Communauté européenne a constamment dépassé les contingents qui lui avaient été attribués par l'Organisation des pêches de l'Atlantique nord-ouest—l'OPANO—et n'ont fait que piller les stocks de morue. Je devrais préciser que l'OPANO est responsable de la gestion de ce stock de poisson—en fait de dix stocks de poissons de fond au large de la côte nord-est de Terre-Neuve.

En 1986, l'Espagne et le Portugal en particulier, qui venaient d'adhérer à la Communauté, ont commencé à fixer leurs propres contingents de stocks de poissons gérés par l'OPANO et de morue du Nord, reconnue comme étant un stock canadien.

Pour vous donner quelques exemples, en 1986, les contingents attribués à la Communauté européenne par l'OPANO pour toutes les espèces de poissons de fond étaient—et j'arrondis les chiffres—de 26 000 tonnes. Or, de combien ont été leurs prises? De 111 000 tonnes! Entre 1987 et 1991, les contingents s'élevaient au total à 90 000 tonnes par rapport à 270 000 tonnes de prises rapportées.

En 1990, la flottille de la Communauté européenne a capturé 98 000 tonnes de poisson de fond, estimées à plus de 100 millions de dollars, 82 000 tonnes de plus que les contingents qui lui avaient été alloués par l'OPANO. Si l'on ajoute à ça les 40 000 tonnes capturées par les flottilles n'appartenant pas à des pays membres de l'OPANO, l'impact de la surpêche a été désastreux.

L'étendue de ce pillage est encore plus vaste si l'on considère seulement les prises de morue du Nord. La Communauté européenne s'était vu attribuer pour la morue du Nord un contingent de 9 500 tonnes, ceci pour les années 1986 et 1987, et aucun pour les années suivantes, 1988, 1989, 1990 et 1991. Pourtant, durant ces six années, la Communauté européenne en a capturé plus de 220 000 tonnes. Dans l'absolu, mille tonnes de morue signifient de 30 à 40 emplois environ. Mais en réalité,

étant donné la nature saisonnière de l'industrie, cela signifie environ 100 emplois à temps plein. Mille tonnes représentent 100 emplois. Et je viens de parler du pillage de 220 000 tonnes.

Durant ces six années, le total des prises autorisées de morue du Nord pour le Canada est tombé de 266 000 à 199 000 tonnes—une réduction de 28 p. 100. Et donc, la Communauté européenne a accru son effort de pêche de 30 p. 100 alors que le total des prises autorisées pour le Canada était réduit de 30 p. 100. Je parle en chiffres approximatifs.

Que faisait le gouvernement au pouvoir face à cette situation déplorable? Bonne question. Je vais vous dire ce qu'il a fait.

En réaction à cette surpêche flagrante, la Communauté européenne s'est vu refuser des contingents pour la prise de stocks non excédentaires dans les eaux canadiennes. Il s'est ensuivi alors entre l'Europe et le Canada un va-et-vient de la part du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, du ministre des Pêches, de membres du corps diplomatique, de fonctionnaires du ministère des Affaires extérieures et en fait de politiciens qui n'ont pas arrêté pendant quatre ans de survoler l'Atlantique dans les deux sens pour essayer de faire comprendre aux pays de la Communauté européenne que le Canada ne pouvait pas tolérer ces agissements et qu'ils devaient mettre fin à la surpêche. C'est un peu comme interdire quelque chose à un enfant et ne pas utiliser la méthode de la carotte et du bâton.

Le gouvernement conservateur a continué de faire confiance à l'Organisation des pêches de l'Atlantique nord-ouest même si cet organisme s'est révélé être très faible et n'avoir aucun pouvoir d'application.

L'organisation a mis en oeuvre un système aux termes duquel les navires de pêche devaient aviser les autorités lorsqu'ils entraient dans une zone sous contrôle de l'organisation ou la quittaient. Ce système est censé empêcher dans une certaine mesure que les intéressés ne donnent des chiffres inexacts sur leurs prises, mais les contrevenants n'auraient des comptes à rendre qu'aux autorités de leurs pays d'origine. Ainsi, par exemple, c'est le gouvernement de l'Espagne ou du Portugal qui déciderait de prendre ou non des sanctions contre les marins portugais ou espagnols ayant violé la loi canadienne.

Si vous voulez un autre exemple de la méthode du bâton et de la carotte et de l'efficacité du système, en voici un: En 1991, les navires de la Communauté européenne ont été suivis pendant sept mois par un navire de patrouille dans l'Atlantique nord-ouest. Le navire devait compléter en quelque sorte la surveillance aérienne effectuée par le Canada à l'extérieur de la zone des 200 milles, plus précisément aux extrémités du Banc.